

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Mardi 12 Novembre 2024

### Salle du Conseil Municipal

# ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024 ;
- Présentation des rapports d'activités des commissions ;
- Dossiers pour délibération :

#### 1. Budget COMMUNE 2024 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « COMMUNE », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

|   | Budget primitif<br>2024 | DM N°1              | Report des<br>crédits | Budget Total<br>2024   |
|---|-------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL             | 2 479 273,38 €          |                     | 5 726,62 €            | 2 485 000,00 €         |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL                    | 5 000 000,00 €          | 50 000,00 €         |                       | 5 050 000,00 €         |
| 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS                | 5 000,00 €              |                     |                       | 5 000,00 €             |
| 023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT    | 3 169 462,66 €          | -33 000,00 €        |                       | 3 136 462,66 €         |
| 042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS         | 820 000,00 €            | 103 000,00 €        |                       | 923 000,00 €           |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE       | 1 251 000,00 €          | -10 000,00 €        |                       | 1 241 000,00 €         |
| 66 CHARGES FINANCIERES                      | 165 000,00 €            |                     |                       | 165 000,00 €           |
| 67 CHARGES SPECIFIQUES                      | 10 000,00 €             |                     |                       | 10 000,00 €            |
| 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS                 | 66 338,86 €             |                     |                       | 66 338,86 €            |
| <b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>12 966 074,90 €</b>  | <b>110 000,00 €</b> | <b>5 726,62 €</b>     | <b>13 081 801,52 €</b> |

|   |                        |                     |               |                        |
|---|------------------------|---------------------|---------------|------------------------|
| 002 RESULTAT REPORTE                        | 2 468 553,32 €         |                     |               | 2 468 553,32 €         |
| 013 ATTENUATIONS DE CHARGES                 | 60 000,00 €            | 50 000,00 €         |               | 110 000,00 €           |
| 042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION          | 293 000,00 €           |                     |               | 293 000,00 €           |
| 70 VENTES DE PRODUITS                       | 835 000,00 €           |                     |               | 835 000,00 €           |
| 73 IMPOTS ET TAXES                          | 7 430 000,00 €         |                     |               | 7 430 000,00 €         |
| 74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS                 | 1 825 000,00 €         |                     |               | 1 825 000,00 €         |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE      | 60 000,00 €            | 50 000,00 €         |               | 110 000,00 €           |
| 76 PRODUITS FINANCIERS                      | 40,00 €                |                     |               | 40,00 €                |
| 77 PRODUITS SPECIFIQUES                     | 208,20 €               | 10 000,00 €         |               | 10 208,20 €            |
| <b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>12 971 801,52 €</b> | <b>110 000,00 €</b> | <b>0,00 €</b> | <b>13 081 801,52 €</b> |

|  | Budget primitif<br>2024 | DM N°1              | Restes à réaliser   | Budget Total<br>2024  |
|--|-------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| 101 ACQUISITIONS TERRAINS                          | 468 000,00 €            | 140 000,00 €        | 197 138,00 €        | 805 138,00 €          |
| 102 MATERIELS DIVERS                               | 250 000,00 €            |                     | 54 974,66 €         | 304 974,66 €          |
| 103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS                       | 490 000,00 €            |                     | 76 300,84 €         | 566 300,84 €          |
| 104 AMENAGEMENTS URBAINS CADRE DE VIE              | 1 060 015,13 €          |                     | 268 172,82 €        | 1 328 187,95 €        |
| 107 MATERIEL MAIRIE                                | 50 000,00 €             |                     | 33 962,49 €         | 83 962,49 €           |
| 112 EDUCATION ENFANCE JEUNESSE                     | 210 000,00 €            |                     | 32 632,93 €         | 242 632,93 €          |
| 120 PROJETS CULTURELS ET SPORTIFS                  | 305 000,00 €            |                     | 48 709,86 €         | 353 709,86 €          |
| 138 EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEE                      | 494 320,63 €            |                     |                     | 494 320,63 €          |
| <b>Total des dépenses d'équipements</b>            | <b>3 327 335,76 €</b>   | <b>140 000,00 €</b> | <b>711 891,60 €</b> | <b>4 179 227,36 €</b> |
| 001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE | 660 694,61 €            |                     |                     | 660 694,61 €          |
| 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES               | 20 000,00 €             |                     |                     | 20 000,00 €           |
| 040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS                | 293 000,00 €            |                     |                     | 293 000,00 €          |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES                       | 100 000,00 €            |                     |                     | 100 000,00 €          |
| 4581 OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS              | 8 000,00 €              |                     |                     | 8 000,00 €            |
| 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE              | 130 000,00 €            |                     |                     | 130 000,00 €          |
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES                   | 1 061 000,00 €          |                     |                     | 1 061 000,00 €        |
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>         | <b>5 600 030,37 €</b>   | <b>140 000,00 €</b> | <b>711 891,60 €</b> | <b>6 451 921,97 €</b> |

Publié le : 06/11/2024

Date limite de publication : 06/12/2024

|  | Budget primitif<br>2024 | DM N°1              | Restes à réaliser    | Budget Total<br>2024  |
|--|-------------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|
| 104 AMENAGEMENTS URBAINS CADRE DE VIE      |                         |                     | 82 112,65 €          | 82 112,65 €           |
| 120 PROJETS CULTURELS ET SPORTIFS          |                         |                     | 46 000,00 €          | 46 000,00 €           |
| 138 EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEE              |                         |                     | 79 315,55 €          | 79 315,55 €           |
| 13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS               | 360 000,00 €            | 70 000,00 €         |                      | 430 000,00 €          |
| 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE      | 1 597 031,11 €          |                     |                      | 1 597 031,11 €        |
| 021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT  | 3 169 462,66 €          | -33 000,00 €        |                      | 3 136 462,66 €        |
| 024 PRODUIT DES CESSIONS                   | 50 000,00 €             |                     |                      | 50 000,00 €           |
| 040 OPERATION ORDRE ENTRE SECTIONS         | 820 000,00 €            | 103 000,00 €        |                      | 923 000,00 €          |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES               | 100 000,00 €            |                     |                      | 100 000,00 €          |
| 041 OPERATIONS PATRIMONIALES               | 8 000,00 €              |                     |                      | 8 000,00 €            |
| <b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>6 104 493,77 €</b>   | <b>140 000,00 €</b> | <b>207 428,20 €</b>  | <b>6 451 921,97 €</b> |
| <b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>          | <b>5 726,62 €</b>       | <b>0,00 €</b>       | <b>-5 726,62 €</b>   | <b>0,00 €</b>         |
| <b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>           | <b>504 463,40 €</b>     | <b>0,00 €</b>       | <b>-504 463,40 €</b> | <b>0,00 €</b>         |
| <b>RESULTAT GLOBAL</b>                     | <b>510 190,02 €</b>     | <b>0,00 €</b>       | <b>-510 190,02 €</b> | <b>0,00 €</b>         |

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 novembre 2024, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

## **2. Spectacle « Chocolat Concert » - Fixation des tarifs de la billetterie**

Madame Françoise MORNET informe l'assemblée qu'il convient de fixer un tarif pour le spectacle « Chocolat Concert » organisé par la Ville d'Aizenay qui se déroule chaque année à la salle les Quatre Rondes. La dégustation de chocolat sera accompagnée d'un concert.

Il est proposé de fixer le tarif par personne comme suit :

- o 15 ans et plus : 16 € ;
- o 14 ans et moins : 10 €.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 novembre 2024, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

## **3. Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif – fixation de la contre-valeur pour l'année 2025**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'en application du Décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024, les redevances perçues par les agences de l'eau seront modifiées au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Plusieurs objectifs guident cette réforme :

- Rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages,
- Valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau. La réforme a pour ambition d'accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

La réforme implique notamment la modification et/ou la suppression des anciennes redevances de l'Agence de l'Eau de la facture d'eau et la création de nouvelles redevances.

Concernant la nouvelle redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, la collectivité sera redevable de cette redevance auprès de l'Agence de l'Eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La collectivité peut décider de l'instauration d'une contre-valeur de cette redevance mentionnée à l'article L. 213-10-6 du Code de l'Environnement. Cette contre-valeur serait répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif des eaux usées, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de cette contre-valeur à 0,08 € /m<sup>3</sup>, correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif ».

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 novembre 2024, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### **4. Convention de mise à disposition à titre gratuit des installations de BMX au profit du BMX CLUB LA ROCHE-SUR-YON**

Monsieur Sylvain CHALLET explique que l'association BMX CLUB La Roche-sur-Yon et la Ville de la Roche-sur-Yon ont sollicité le Ville d'Aizenay afin qu'elle puisse accueillir le BMX CLUB La Roche-sur-Yon tous les mardis soir de 17H00 à 21H00 pendant la période hivernale (du 19 novembre au 25 mars).

En effet, le club pourrait bénéficier des éclairages de cette piste, ce qui n'existe pas à la Roche-sur-Yon. Cette démarche contribuerait par ailleurs à renforcer le partenariat entre le club de BMX de la Roche-sur-Yon et celui d'Aizenay.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer.

#### **5. Aménagement de deux terrains de football synthétiques au stade des Ganneries - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour tout marché de maîtrise d'œuvre, l'assemblée délibérante doit prendre une délibération approuvant le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle du projet (articles L. 2421-2 à L. 2421-5 du code de la commande publique).

La commune souhaite recruter un maître d'œuvre pour l'aménagement de deux terrains de football synthétiques au stade des Ganneries.

Les travaux projetés consistent à transformer les terrains enherbés d'honneur et annexe en terrains synthétiques. Les travaux seraient répartis en 3 lots :

- Lot 1 : Aménagement des terrains et abords ;
- Lot 2 : Fourniture et pose d'un bâtiment de stockage ;
- Lot 3 : Fourniture d'un petit tracteur et accessoires pour l'entretien des terrains synthétiques.

Le planning prévisionnel pour cette opération est le suivant :

- Etudes de conception : de novembre 2024 à janvier 2025 ;
- Consultation et choix des entreprises : de février à mars 2025 ;
- Réalisation des travaux :
  - o Terrain annexe : de mai à octobre 2025 – livraison en novembre 2025 ;
  - o Terrain d'honneur : de mars à juillet 2026 – livraison en août 2026.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de 2 388 296,38 € HT.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 novembre 2024, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### **6. Aménagement de deux terrains de football synthétiques au stade des Ganneries – Création de l'Autorisation de programme / Crédits de paiement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a validé le programme et l'enveloppe prévisionnelle des travaux relatifs à la création de deux terrains de football synthétiques au stade des Ganneries.

Considérant le montant prévisionnel de l'opération, estimé à 3 038 000 € TTC et son échelonnement financier, il est proposé de l'inclure dans une programmation pluriannuelle, en adoptant la procédure de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP), conformément à l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme de la façon suivante :

| Total de l'AP/CP | CP 2025     | CP 2026     |
|------------------|-------------|-------------|
| 3 038 000 € TTC  | 1 500 000 € | 1 538 000 € |

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 5 novembre 2024, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**7. Rapport annuel 2023 relatif à la délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation de deux salles à vocation cinématographique, théâtrale et événementielle au sein du pôle culturel Espace Villeneuve**

Madame Françoise MORNET rappelle que par délibération n°13 en date du 11 juillet 2023, le Conseil Municipal a approuvé et autorisé la signature de la délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation de deux salles à vocation cinématographique, théâtrale et événementielle au sein du pôle culturel de l'Espace Villeneuve à l'Association CINE AIZENAY.

Conformément aux articles L.1411-3, D.2224-4 et D.2244-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Association CINE AIZENAY a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2023 comportant notamment un compte rendu technique, un compte rendu financier et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Les indicateurs qui y sont présentés sont d'ordre technique et financier :

- Les indicateurs techniques concernent les variations sur les valeurs de fréquentation ;
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités de tarification, aux éléments relatifs aux recettes d'exploitation, au montant des investissements réalisés.

En application de l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal.

Considérant que le rapport susnommé a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 novembre 2024, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre acte de la communication de ce rapport.

**8. Rapport annuel 2023 de la concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°9 en date du 15 novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé et autorisé la signature de la concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains avec l'entreprise PHILIPPE VÉDIAUD PUBLICITÉ.

Conformément aux articles L.1411-3, D.2224-4 et D.2244-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'entreprise PHILIPPE VÉDIAUD PUBLICITÉ a transmis à la Commune son rapport annuel pour l'exercice 2023 comportant notamment un chapitre technique et un chapitre financier.

Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public concédé.

En application de l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal.

Considérant que le rapport susnommé a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 novembre 2024, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre acte de la communication de ce rapport.

**9. Avis sur le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif de l'année 2023**

Monsieur Philippe CLAUTOUR présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers. Il présente les indicateurs techniques et financiers.

Il est demandé à l'assemblée de donner son avis sur le rapport ci-joint.

En application de l'article L.1411-13, le rapport sera mis à la disposition du public en Mairie dans les quinze jours suivant la séance du Conseil Municipal.

Considérant que le rapport susnommé a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 novembre 2024, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**10. Avis sur le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable de VENDÉE EAU de l'année 2023**

Monsieur Philippe CLAUTOUR présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de VENDÉE EAU pour l'année 2023 destiné notamment à l'information des usagers. Il présente les indicateurs techniques et financiers.

Il est demandé à l'assemblée de donner son avis sur le rapport ci-joint.

En application de l'article L.1411-13, le rapport sera mis à la disposition du public en Mairie dans les quinze jours suivant la séance du Conseil Municipal.

Considérant que le rapport susnommé a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 novembre 2024, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**11. Bilans annuels d'activités de la Communauté de Communes Vie et Boulogne de l'année 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Les bilans annuels d'activités communiqués par la Communauté de Communes Vie et Boulogne comportent :

- Un bilan annuel d'activité de l'intercommunalité de 2023 ;
- Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif 2023 ;
- Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets et assimilés de 2023.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de prendre acte de la communication de ces bilans annuels d'activités.

**12. Rapport de l'année 2023 des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration de la SPL Vendée Expansion**

Monsieur le Maire rappelle que la ville d'Aizenay, au regard des compétences et des territoires qu'elle a en gestion, a souscrit au capital de la Société Publique Locale (SPL) Vendée Expansion (anciennement intitulé Agence de Services aux Collectivités Locales) qui a été créée le 15 octobre 2012.

Les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentants les collectivités locales et leurs groupements actionnaires.

Elle a pour vocation d'apporter à ses actionnaires (communes, EPCI...) une assistance dans différents domaines tels que l'ingénierie routière, l'aménagement et le renouvellement urbain (négociation foncière, création de zones d'habitation ou d'activité), la création et la construction de bâtiments et enfin, dans le domaine de l'ingénierie territoriale et touristique. Il s'agit d'un outil de mutualisation des moyens étroitement contrôlé par toutes les collectivités qui en sont actionnaires, avec une souplesse de fonctionnement qui rend un vrai service aux collectivités.

Monsieur le Maire indique au conseil que conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités locales actionnaires doivent délibérer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou à l'Assemblée spéciale.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de bien vouloir en délibérer.

*Publié le : 06/11/2024*

*Date limite de publication : 06/12/2024*

- **Liste des décisions du maire du 16/10/2024 au 05/11/2024, en application des articles L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**